



FNEC FP FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public FO

Déclaration au CDEN du 30 janvier 2013

(Conseil Départemental de l'Education Nationale)

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique, Madame la vice présidente, Mesdames et Messieurs,

Ce CDEN est convoqué sur indication du Ministre qui dans sa volonté d'appliquer ses projets dans l'urgence, nous demande de nous réunir à peine le décret sur les rythmes scolaires publié, et avant l'adoption de la loi sur la refondation de l'école.

Nous ne reviendrons pas sur le fond de ces textes que la fédération Force Ouvrière a déjà largement commentés et condamnés.

En effet, **ils s'inscrivent directement dans l'acte III de la décentralisation et dans la « Modernisation de l'Action Publique »**, visant à désengager l'état de ses obligations faisant porter un poids de plus en plus lourd aux collectivités locales et territoriales, remettant en cause le statut de fonctionnaire d'état.

En particulier **le décret sur les rythmes scolaires, à travers le Projet Éducatif Territorial :**

- introduit une part des services des enseignants avec les « activités pédagogiques complémentaires » sous la tutelle des mairies
- maintient une forme d'aide personnalisée qui depuis 2008 a mis à mal les réseaux d'aide aux élèves en difficulté
- augmente la flexibilité du temps de travail des enseignants
- allonge la semaine scolaire des enseignants, en particulier sur l'ensemble de la journée de mercredi, et celle des élèves, sans pour autant diminuer la durée de la journée de manière significative
- désorganise le service pour les remplacements, les maîtres de réseaux, les temps partiels, les décharges de directeurs
- remet en cause le cadre national de l'école républicaine, pour la soumettre à des accords locaux en fonction des projets éducatifs
- renforce l'inégalité des écoles en fonction des ressources financières des communes
- aggrave la diminution du pouvoir d'achat des enseignants en augmentant les trajets et les jours de garde d'enfant.

La fédération FO de l'enseignement dénonce le mépris du ministre pour les instances consultatives nationales qui ont toutes rejeté son projet : 5 voix « pour » sur 72 voix exprimées lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 janvier, puis aucune voix « pour » lors du Comité Technique Ministériel du 11 janvier.

La fédération FO de l'enseignement dénonce le mépris du ministre pour les enseignants qui ont exprimé massivement leur exigence de l'abandon du projet de décret par ces rassemblements devant les Directions académiques et les Préfectures, une puissante grève à Paris (78,5% de grévistes selon l'Administration), des pétitions (820 signatures dans le département à ce jour).

Par ailleurs, **la majorité des communes du département annonce un report de la réforme des rythmes scolaires** pour 2014 malgré les promesses de subventions.

Dernièrement même l'A M F qui avait pourtant voté favorablement fait part au ministre de ses craintes : « *Il ne faudrait pas que l'imprécision actuelle conduise de facto à la prise en charge financière par les communes d'un temps relevant de l'obligation de service des enseignants. Il ne faudrait pas non plus qu'elle laisse penser qu'il y a obligation d'accueillir tous les élèves jusqu'à 16h30 alors que ce temps est en droit facultatif* ».

Et pourtant le ministre veut passer en force accusant les enseignants de « corporatistes » !

Effectivement nous le sommes, **inconditionnellement, pour la défense de notre statut, de notre outil de travail, de la qualité de l'école, dans l'intérêt des personnels et de celui des élèves**, intérêts indissociables. Nous aimerions que nos ministres aient ces mêmes attachements.

En conclusion, notre fédération renouvelle sa demande de :

- **retrait du décret sur les rythmes scolaires,**
- **retrait du décret sur les obligations de services des 108 heures**
- **abandon de la loi sur la refondation de l'école**

En ne retirant pas maintenant ses projets c'est le ministre qui prend la responsabilité d'un conflit avec les enseignants, mais aussi les personnels municipaux.

Pour toutes ces raisons nous souhaitons qu'il n'y ait, lors de ce CDEN, aucune précipitation pour modifier les horaires des écoles ou le règlement départemental des écoles, en conséquence d'un décret rejeté par tous et dont les circulaires d'application ne sont pas publiées. Je vous remercie de votre attention.